

DATE DE CONVOCATION :

Le 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 27

PROCURATIONS : 2

VOTANTS : 29

POUR : 29

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

N° 2026-28

ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs Yannick PAQUE – Jérémie VIAL – Annie MONNERY – Kenan SOLMAZ – Maria-Dolorès THUDEROZ – Patrick BERTHON – Emilie RATTON – Michaël DUCHAINE – Fatima BENKHEIRA – Aurélie MARQUET – Geneviève TABARET – Clémentine FIGUET – Patrick RAMON – Fabrice LARIOL – Sébastien MECHAIN – Corinne JOURDAN – Cyril BRUZZESE – Mégane JOURDAN – Jean-Pierre PODKOWA – Hélène TALARCZYK – Jean-Michel PEROUZE – Marlène CAPONI – Marie-Christine ROSTAING – Lucile CASSASSOLLES – Loutfi BOUAJILA – Laurent BROSSSELIN – Magalie AÏDI

Avaient donné procuration : Messieurs Philippe MEYNIER (pouvoir à Jérémie VIAL) - Mathias LAUNEY (pouvoir à Sébastien MECHAIN)

Etaient absents excusés : néant

Monsieur Michaël DUCHAINE a été élu secrétaire de séance

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : désignation d'un représentant à l'association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)**

Il est nécessaire que le Conseil Municipal désigne, suite aux élections, un nouveau représentant à l'association ADMR.

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-21 et L2121-33,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**-Désigne** Monsieur Yannick PAQUE, maire, comme représentant à l'association ADMR,

**-Autorise** Monsieur le Maire à transmettre le nom du représentant à l'ADMR, à accomplir toutes formalités et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire,**

Yannick PAQUE

